

Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 28 avril 2026

Nombre de délégués en exercice :	26
Nombre de délégués présents :	15
- Titulaires :	12
- Suppléants :	3
Excusés :	1
Date de la convocation :	14 avril 2026

Ordre du jour

Présentation du rapport d'activité 2025

Vote du Compte Financier Unique 2025

Vote de l'affectation du résultat 2025

Vote du Budget Primitif 2026

Participation 2026 des EPCI membres

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le comité syndical s'est réuni à Lagupie sous la présidence de Monsieur Guy IANOTTO, Président.

Présents :

Délégués titulaires : CAPDEVILA Jean-Jacques - COURREGELONGUE Christophe - DUTEIL Denis - IANOTTO Guy - LEBEDINSKY Nicolas - LE JEUNE Nadine - MARCHI Jean-Louis - VIGO Emmanuel - BATTISTELLO Michaël - LE LANNIC Geneviève - MAURIN Denis - ANDRIEU Pascal

Délégués suppléants : CAMBE Thierry - DESCRAMBES Alain - REGINATO Jean-Pierre

Absents :

Délégués titulaires absents excusés : POIGNANT Jean-Michel

Délégués titulaires absents : BISSIERES Jérôme - CHASTAING Séverine - SUC Ulysse - DOUX Alain - GENDRE Jacques - LECOURT Didier - MALLANDIT-SALLAUD Christian - PAGOT Bernard - DUBOS Jean-Claude - GUERN Mickaël - RAPHALEN Jean-Claude - MOINET Claude

M. Alain LERDU a donné pouvoir à M. IANOTTO

Secrétaire de séance : Nadine LE JEUNE

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, Monsieur le Président ouvre la réunion. Il rajoute à l'ordre du jour le vote concernant la participation des EPCI membres pour l'année 2026 qui avait été reporté la séance précédente.

Il présente à l'assemblée la technicienne rivière qui a pris son poste début avril. C'est elle qui présente le bilan d'activité 2025 :

DELIBERATION 2026-02-004 Présentation du bilan d'activités 2025
--

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Fermé d'aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et du Médier approuvé par arrêté préfectoral conjoint de la Préfecture de la Gironde et de celle du Lot-et-Garonne en date du 28 décembre 2018,

Considérant que :

- Ce rapport dresse un bilan des actions entreprises en 2025 par le S.M. B.V. Trec, Gupie et Médier,
- Le rapport d'activité ne fait pas l'objet d'une délibération mais est communiqué pour information à l'assemblée délibérante,

Le conseil syndical,

- Prend acte du bilan d'activité 2025 avant sa transmission à chaque E.P.C.I. membre.

DELIBERATION 2026-02-006 Vote du CFU 2025
--

M.IANOTTO ayant quitté la salle, le comité syndical vote et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	471 789.74
	Réalisé :	211 893.36
	Reste à réaliser :	114 960.00

Recettes :	Prévu :	471 789.74
	Réalisé :	236 121.82
	Reste à réaliser :	131 373.00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	430 320.36
	Réalisé :	151 556.32
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes :	Prévu :	430 320.36
	Réalisé :	435 214.02
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	24 228.46
Fonctionnement :	283 657.70
Résultat global :	307 886.16

DELIBERATION 2026-02-006

Affectation du résultat 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	48 401.34
- Un excédent reporté de :	235 256.36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	283 657.70
- Un excédent d'investissement de :	24 228.46
- Un excédent des restes à réaliser de :	16 413.00
Soit un excédent de financement de :	40 641.46

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

<u>Résultat d'exploitation au 31/12/2025</u> : excédent	283 657.70
<u>Affectation complémentaire en réserve</u> (1068)	0.00
<u>Résultat reporté en fonctionnement</u> (002)	283 657.70
<u>Résultat d'investissement reporté</u> (001) : excédent	24 228.46

DELIBERATION 2026-02-007 Vote du Budget Primitif 2026

Réuni sous la présidence de Guy IANOTTO,

le comité syndical vote les propositions nouvelles du Budget Primitif 2026 :

Investissement

Dépenses :	400 749.00
Recettes :	384 336.00

Fonctionnement

Dépenses :	496 393.70
Recettes :	496 393.70

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 515 709.00 (dont 114 960.00 de RAR)
Recettes : 515 709.00 (dont 131 373.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 496 393.70 (dont 0.00 de RAR)
Recettes : 496 393.70 (dont 0.00 de RAR)

DELIBERATION 2026-02-008

Participation 2026 des EPCI membres

Le conseil syndical,

- vu la clé de répartition,
 - vu le budget 2026,
 - après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Fixe la participation pour l'exercice 2026 des E.P.C.I. membres à 140 000.00 € répartie ainsi :
 - - C.A. Val de Garonne Agglomération : 107 285.00 €
 - C.C. Lot et Tolzac : 5 683.00 €
 - C.C. Pays de Duras : 2 249.00 €
 - C.C. Pays de Lauzun : 5 182.00 €
 - C.C. Réolais Sud Gironde : 19 575.00 €
 - C.C. Rural Entre Deux Mers : 26.00 €
 - Décide :
 - compte tenu du faible montant appelé pour la C.C. Rural de l'Entre Deux Mers de ne pas émettre de titre de recettes à l'encontre de cet E.P.C.I.
 - d'appeler la participation de fonctionnement 2026 en deux fois soit par moitié (la première moitié en mai 2026 et la seconde moitié au début du 2^{ème} semestre 2026)
 -

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h40.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros n°2026-02-004 à 2026-02-008.

La secrétaire de séance

Le Président,

Nadine LE JEUNE

Guy IANOTTO